

DELIBERATION N°CS-2017/07

OBJET : Adoption du Compte Administratif 2016

L'an deux mille dix-sept, le huit mars, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, L. MEUNIER, M. PLOCKYN, et C. SCHUTZ.

Messieurs : P. ANDREYS, A. BADOIL, S. BOUKACEM, E. CHATELUS, L. CHEVIAKOFF, G. DASSONVILLE, J-Y. DELOSTE, R. DUMONT, J. DURRANT, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F. HYVERNAT, G. LHOPITAL, R. LOYER, G. PATTEIN, C. ROZET et L. SEGUIN.

Pouvoirs : B. BOULANGE : pouvoir donné à L. MEUNIER,
D. GEREZ : pouvoir donné à A. CHANTRAINE,
B. PONCET: pouvoir donné à A. BADOIL.

Président : E. CHATELUS.

Secrétaire de séance : S. BOUKACEM.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 22 / Pouvoir : 3 / Votants : 25).

Convocation en date du : 1^{er} mars 2017.

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1.2.).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-31 ;

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 3 février 2016 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2016 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Alain BADOIL sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016 ;

Le Président ayant quitté la séance et le Conseil Syndical siégeant sous la présidence de Monsieur Etienne CHATELUS, élu conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Après avis de la commission des finances réunie en date du 24 février 2017,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 25 voix pour,

ARTICLE UNIQUE : D'adopter le compte administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou besoin de financement	Recettes ou excédent	Dépenses ou besoin de financement	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice	671 833,95 €	1 209 525,40 €	3 321 556,21 €	5 988 903,91 €
Résultat de l'année 2016		537 691,45 €		2 667 347,70 €
Résultat antérieur reporté		639 090,16 €	301 763,28 €	
Résultat cumulé		1 176 781,61 €		2 365 584,42 €
Restes à réaliser (RAR)		-	5 318 203,92 €	5 746 237,27 €
Résultat cumulé avec les RAR		1 176 781,61 €		2 793 617,77 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **17 MARS 2017**
et de la publication le **17 MARS 2017**

LE PRESIDENT
Alain BADOIL



LE PRESIDENT
Alain BADOIL

